

Le contrat enfance et jeunesse



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Rhône

1^{er} avenant (volets enfance et jeunesse)
1^{er} janvier 2016 – 31 décembre 2018

Ville
d'Oullins

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Oullins

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Rhône

Avenant

Entre :

La commune d'Oullins représentée par **Monsieur François - Noël BUFFET**, maire, agissant en vertu de la délibération du 21 décembre 2016,

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Rhône, représentée par **Monsieur Philippe SIMONNOT**, directeur, dont le siège est situé 67 boulevard Vivier Merle 69409 LYON cedex 03,

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention n 2015 00859 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Article 2

L'article « 5-2 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 5-2 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,2513 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 4 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01/01/2016.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs du présent avenant :

- La charte de la laïcité annexée au présent avenant.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Lyon, le 13/12/2015

en 3 exemplaires originaux



Philippe Simonnot
Philippe SIMONNOT

Le maire
de la commune d'Oullins,

François - Noël BUFFET

ANNEXES

- Annexe 1** **tableau récapitulatif financier des nouvelles actions**
- Annexe 2** **situation de l'offre et perspectives de développement**
- Annexe 3** **fiches détaillées par action**
 - volet enfance
 - volet jeunesse

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF FINANCIER CONCERNANT LES NOUVELLES ACTIONS

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE

STEX

Affiché le

Regu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201500859 OULLINS

Date d'effet: 01/01/2015

Module : OULLINS

Type Action

Nature Action

Nom Action

Année 2015

Année 2016

Année 2017

Année 2018

Total

Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Multi accueil	EAJE ARLEQUIN	63 774,16	67 692,59	67 692,59	67 692,59	266 851,93
		EAJE LES BAMB'OUILLINS	37 785,59	96 665,69	37 769,82	37 769,82	209 990,92
		EAJE LES POUSSINS	4 950,09	5 452,21	4 953,46	4 953,46	20 309,22
		EAJE TCHOUS TCHOUS	14 096,01	14 713,09	14 115,11	14 115,11	57 039,32
Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH MOREAUD	11 155,74	11 031,52	10 892,94	10 842,54	43 922,74
		ALSH SERVICE JEUNESSE OULLINS	18 337,37	18 265,52	18 265,52	18 265,52	73 133,93
Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordination déléguée	24 932,16	24 932,16	24 932,16	2 388,26	77 184,74
		Coordination enfance jeunesse	29 606,94	29 866,65	30 126,36	2 910,00	92 509,95
Pilotage Jeunesse	Diagnostic initial	Diagnostic	5 995,00	0,00	0,00	0,00	5 995,00
	Poste de coordination	Coordination rythmes éducatifs	19 783,50	20 083,25	20 383,00	1 981,21	62 230,96
		TOTAL ACTION NOUVELLE	230 416,56	288 702,68	229 130,96	160 918,51	909 168,71

Action antérieure	Accueil Enfance	Actions non éligible maintenance	Poste EJE	Poste EJE, formation	Ludothèque	RAM PAUSE CALINS	EAJE LES POUSSINS	EAJE PINOCCHIO	EAJE TCHOUS TCHOUS	ALSH MOREAUD	TOTAL ACTION ANTERIEURE	TOTAL DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR	TOTAL OULLINS
			0,00	0,00	0,00	15 510,00	14 603,60	10 630,57	67 127,74	43 773,07	165 142,20	6 316,65	401 875,41
			0,00	0,00	0,00	15 510,00	14 603,60	10 630,57	67 127,74	43 773,07	165 142,20	0,00	453 844,88
			0,00	0,00	0,00	15 510,00	14 603,60	10 630,57	67 127,74	43 773,07	165 142,20	0,00	394 273,16
			13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	13 497,22	0,00	326 060,71
			165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	165 142,20	0,00	1 576 054,16
			6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	6 316,65	0,00	6 316,65
			401 875,41	453 844,88	394 273,16	326 060,71	1 576 054,16						

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201300859 OULLINS

Date d'effet : 01/01/2015

Module : OULLINS 2016

Typologie

Nature Action

Norm Action

Total

Année 2015

Année 2016

Année 2017

Année 2018

Année 2019

Année 2020

Année 2021

Année 2022

Année 2023

Année 2024

Année 2025

Année 2026

Action nouvelle
 Accueil Jeunesse
 Pilotage Enfance

ALSH Extrascolaire
 Postes de coordination

ALSH SERVICE JEUNESSE OULLINS
 INGENIERIE

0,00	3 651,42	12 813,81	12 813,81	29 279,04
0,00	5 653,69	0,00	0,00	5 653,69
0,00	9 305,11	12 813,81	12 813,81	34 932,73
0,00	9 305,11	12 813,81	12 813,81	34 932,73

TOTAL ACTION NOUVELLE

TOTAL OULLINS 2016

Élysée
 Préfecture 13022017
 Révisé en préfecture 13/01/2017
 Affiché le
 ID : 069-2169014-0170209_14-DE

ANNEXE 2

**SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE
L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

ET

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

ANNEXE 3

FICHES DETAILLEES PAR ACTION

- VOLET ENFANCE**
- VOLET JEUNESSE**

FICHES DETAILLEES PAR ACTION

VOLET ENFANCE

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE



Affiché le

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017



**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE
OULLINS**
Ingénierie
PROJET N° E 10

FINANCEURS DU PROJET :

nom : Centre Communal d'Action Sociale
adresse : Hôtel de Ville BP 87 69 600 Oullins

PROJET DE COMPETENCE

Communal

PRESTATAIRE :

nom du prestataire : différents prestataires selon le projet
adresse du prestataire :
tel :
e-mail :
fax :

DIAGNOSTIC A REALISER POUR :

enfance

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX :

commune

CALENDRIER DE LA REALISATION

date de démarrage prévue : janv-16
durée prévisionnelle : annuelle

NATURE DU PROJET

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ
Accompagner les équipes pour améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le cadre du PEDT. Conduire des projet inter-structures pour permettre l'échange de pratiques entre professionnels. Associer dans une réflexion sur leurs pratiques les professionnels quelque soit leur qualification et leur rôle dans l'équipe. Conduire des projet inter-structures pour permettre l'échange de pratiques entre professionnels. Associer dans une réflexion sur leurs pratiques les professionnels quelque soit leur qualification et leur rôle dans l'équipe. Elaborer et évaluer le projet pédagogique des structures d'accueil.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

[Redacted area]

PREVISIONS FINANCIERES

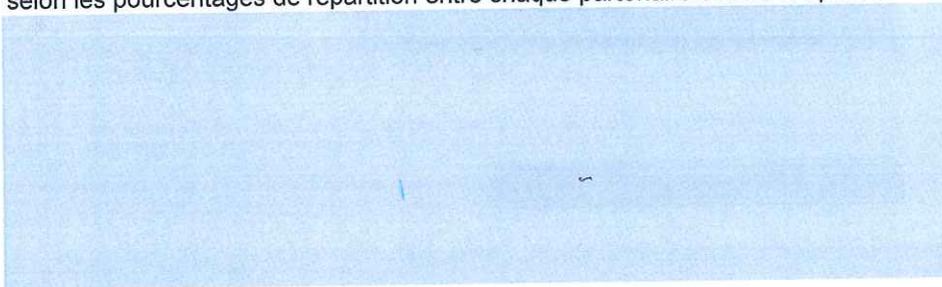
coût total ttc

8 215 €

reste à charge de la commune

8 215 €

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :**
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :



FICHES DETAILLEES PAR ACTION

VOLET JEUNESSE

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE



Affiché le

Regu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017



CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
OULLINS
 Accueil de Loisirs
 PROJET J

NOM DU PROJET : Mecredis d'Oullins
& adresse de l'activité :

- 6 ans + 6 ans

IDENTIFIANT CAF : 20141178

FINANCEURS DU PROJET :
 nom :
 adresse :

COMPETENCES :
 Territoire : Communal

GESTIONNAIRE DU PROJET :
 nom du gestionnaire : Ville d'Oullins
 adresse : Place Salengro
 tel : 04 72 39 73 13
 fax :
 e-mail : cmurigneux@ville-oullins.fr
 statut : Collectivité

TYPE DE PROJET :
 centre de loisirs (déclaré DDCS)
 accueil jeunes (14 ans et plus, déclaré DDCS)

PROJET :
 Nature : Flux en développement
 Date de démarrage du dernier flux : 28/09/16

NATURE DU PROJET
 Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ
 Des objectifs en lien avec le Projet Educatif du Territoire de la collectivité (PEDT) et le Contrat Enfance Jeunesse: des activités physiques, sportives récréatives et ludiques, accessibles à tous, s'inscrivant dans une démarche de découverte, d'ouverture sur le monde, de mixité et de citoyenneté.

- 1/ Permettre aux enfants de développer leur capacité à vivre ensemble, de les responsabiliser... par la participation à des activités physiques et sportives
 - 2/ Répondre aux besoins des familles (mode de garde) et promouvoir l'accès à tout le territoire et à toutes les familles, notamment celles à faible revenu, dans un objectif de mixité
 - 3/ Un outil privilégié dans le cadre de l'ALSH : les activités physiques et sportives
 - 4/ Assurer l'éveil, le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant tout en tout éduquant à l'autonomie et à la responsabilisation
- Les objectifs opérationnels poursuivis et les moyens mis en œuvre:
- 1/ Donner l'opportunité au plus grand nombre, de découvrir et de s'initier à des activités récréatives, sportives et physiques variées
 - une tarification adaptée aux ressources des familles
 - une accessibilité aux équipements sportifs de la ville, qu'ils soient au sein des écoles ou non.
 - une mise en place de cycles courts, basés sur le rythme des vacances scolaires, pour plus de lisibilité pour les enfants et les parents, ainsi que pour impulser une démarche dynamique.
 - 2/ Permettre aux enfants de développer leurs capacités à vivre ensemble
 - une proposition d'activités permettant de travailler la coopération, l'échange, l'entraide
 - 3/ Inscrire les enfants dans une démarche d'estime d'eux-mêmes et de respect mutuel
 - un travail sur les règles et le respect de celles-ci
 - 4/ Favoriser l'engagement, l'autonomie, la prise de responsabilité et la citoyenneté
 - une participation active au déroulement de l'activité en inscrivant les enfants dans une démarche de forces de proposition
 - 5/ Favoriser la mixité sociale, culturelle et de genres
 - un dispositif favorisant des grands groupes pour plus d'hétérogénéité : répartition des enfants sur 2 pôles rassemblant chacun 4/5 écoles
 - un rassemblement de tous les enfants en juin, pourra être organisé sur un site choisi en fonction de la thématique de la rencontre.
 - Des cycles courts

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu...)
 Une programmation des activités physiques, sportives récréatives et ludiques dans le cadre un accueil collectif.
 L'encadrement sera assuré par 12 animateurs, 1 directeur (BAFD), 2 ETAPS, 2 BPJEPS et 8 animateurs BAFA (en cours de recrutement).
 Envoyé en préfecture le 13/02/2017
 Recu en préfecture le 13/02/2017
 Envoyé en préfecture le 13/02/2017
 Recu en préfecture le 13/02/2017

DONNEES FINANCIERES

	2015 Péri + Extrascolaire	2015 Retenu CEJ	2016	2017	2018
Charges					
Personnel	66000,00	66000,00	79485,00	110204,85	111306,80
Autres	27775,00	27775,00	28892,75	31141,68	31453,09
Total charges	93775,00	93775,00	108377,75	141346,53	142759,89
Produits					
Participations familiales	11048,00	11048,00	17624,36	23119,36	23119,36
CAF Ps Accueil Loisirs	5871,29	5871,29	11349,96	11560,53	11560,53
CAF FPT					
Autres subventions					
Subvention Collectivité <i>Subvention Collectivité retenue pour la PSEJ</i>	76855,71	76855,71	79403,43	106666,64	108080
Msa					
Subvention CG (commune - 5000 hab.)					
Total produits	93775,00	93775,00	108377,75	141346,53	142759,89

Taux RG commune

99,0%

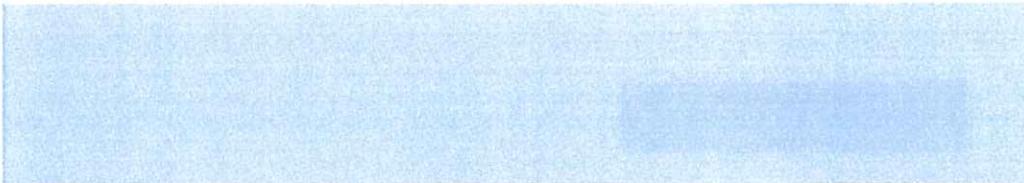
PSO année 2013:

0,50 €

Proratisation retenue
Périscolaire

0%

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :



DONNEES D'ACTIVITES

	2015 Global	2015 Retenu CEJ	2016	2017	2018
Nombre de places (selon annexe page suivante)	28	28	36	45	45
Nombre d'heures d'ouverture par an	512	512	534	597	597
Nombre d'actes ouvrant droit	11405	11405	15703	21 703	21703

DONNEES CALCULEES

	2015 Global	2014 Retenu CEJ	2016	2017	2018
Capacité théorique contractualisée	14336	14336	19224	26865	26865
Taux d'occupation	79,55%	79,55%	81,68%	81,00%	81,00%
Prix de revient par acte	8,22	8,22	6,90	6,51	6,58
Participation Usagers Moyenne	0,97	0,97	1,12	0,81	1,07

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :



ID : 069-216901496-20170209-14-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

DETERMINATION DE LA CAPACITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Année 2015

Détermination de la capacité d'accueil calculée à partir de la fréquentation moyenne

Activité, ouverture et fréquentation selon les données enregistrées à la Caf	actes ouvrant droit (en heures) A	actes réalisés (en heures) A1	jours d'ouverture B	amplitude journalière C	fonctionnement en heures D	nombre de places moyen E (A1/D)	S/TOTAL (F=D*E)		
péri scolaire - 6 ans	0	0			0	0			
péri scolaire + 6 ans	0	0			0	0			
S/TOTAL	0	0			0	0			
Péri scolaire - 6 ans prévu au CEJ							0		
Péri scolaire + 6 ans prévu au CEJ							0		
S/TOTAL	0	0			0	0			
petites vacances - 6 ans	0	0					0	0	
petites vacances + 6 ans	5 725	5 725					288	20	
S/TOTAL	5 725	5 725			288	20	5 760		
mercredi samedi - 6 ans	0	0					0	0	
mercredi samedi + 6 ans	0	0					0	0	
S/TOTAL	0	0			0	0			
vacances été - 6 ans	0	0					0	0	
vacances été + 6 ans	5 680	5 680					224	26	
S/TOTAL	5 680	5 680			224	26	5 824		
TOTAL	11 405	11 405	512		11 584				
Pourcentage du Péri scolaire		0%							
TOTAL RETENU CEJ	11 405	11 405	512		11 584				
Pourcentage du Péri scolaire retenu CEJ		0%							
Pourcentage appliqué sur les données financières globales		100%							

Nombre de places en moyenne annuelle (F/D)	23
Nombre de places en moyenne annuelle majoré de 20 % ((F/D)*20%) *	28
Nombre de places en moyenne annuelle (F/D) retenu CEJ	23
Nombre de places en moyenne annuelle majoré de 20 % ((F/D)*20%) retenu CEJ*	28

DETERMINATION DE LA CAPACITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Année 2016

Détermination de la capacité d'accueil calculée à partir de la fréquentation moyenne

Activité, ouverture et fréquentation selon les données enregistrées à la Caf	actes ouvrant droit (en heures) A	actes réalisés (en heures) A1	jours d'ouverture B	amplitude journalière C	fonctionnement en heures D	nombre de places moyen E (A1/D)	S/TOTAL (F=D*E)		
Péri scolaire - 6 ans prévu au CEJ	0	0			0	0			
Péri scolaire + 6 ans prévu au CEJ	0	0			0	0			
S/TOTAL	0	0			0	0			
mercredi week end - 6 ans	0	0					0	0	
mercredi week end + 6 ans	3 000	3 000					30	100	
S/TOTAL	3 000	3 000			30	100	3 000		
hiver -6	0	0					0	0	
hiver +6	2 100	2 100					80	27	
S/TOTAL	2 100	2 100			80	27	2 160		
printemps -6	0	0					0	0	
printemps +6	1 903	1 903					80	24	
S/TOTAL	1 903	1 903			80	24	1 920		
toussaint - 6 ans	0	0					0	0	
toussaint + 6 ans	2 100	2 100					80	27	
S/TOTAL	2 100	2 100			80	27	2 160		
noel - 6 ans	0	0			0	0			
noel + 6 ans	1 500	1 500			64	24			
S/TOTAL	1 500	1 500	64	24	1 536				
été -6	0	0			0	0			
été +6	5 100	5 100			200	26			
S/TOTAL	5 100	5 100	200	26	5 200				
TOTAL	15 703	15 703	534		15 976				
Ecart Réel/Payé		0%							
Pourcentage du Péri scolaire		0%							

Nombre de places en moyenne annuelle (F/D)	30
Nombre de places en moyenne annuelle majoré de 20 % ((F/D)*20%) *	36

* dans la limite agrément DDCS

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE
 Affiché le
 Reçu en préfecture le 13/02/2017
 Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Année

2017 -2018

Détermination de la capacité d'accueil calculée à partir de la fréquentation moyenne

Activité, ouverture et fréquentation selon les données enregistrées à la Caf	actes ouvrant droit (en heures) A	actes réalisés (en heures) A1	jours d'ouverture B	amplitude journalière C	fonctionnement en heures D	nombre de places moyen E (A1/D)	S/TOTAL (F=D*E)
Péri scolaire + 6 ans prévu au CEJ	0	0			0	0	
S/TOTAL	0	0			0	0	
S/TOTAL	0	0			0	0	0
mercredi week end - 6 ans	9 000	9 000			93	97	
mercredi week end + 6 ans	0	0			0	0	
S/TOTAL	9 000	9 000			93	97	9 021
hiver -6	0	0			0	0	
hiver +6	2 100	2 100			80	27	
S/TOTAL	2 100	2 100			80	27	2 160
printemps -6	0	0			0	0	
printemps +6	1 903	1 903			80	24	
S/TOTAL	1 903	1 903			80	24	1 920
toussaint - 6 ans	0	0			0	0	
toussaint + 6 ans	2 100	2 100			80	27	
S/TOTAL	2 100	2 100			80	27	2 160
noel - 6 ans	0	0			0	0	
noel + 6 ans	1 500	1 500			64	24	
S/TOTAL	1 500	1 500			64	24	1 536
été -6	0	0			0	0	
été +6	5 100	5 100			200	26	
S/TOTAL	5 100	5 100			200	26	5 200
TOTAL	21 703	21 703			597		21 997
Ecart Réel/Payé		0%					
Pourcentage du Périscolaire		0%					

Nombre de places en moyenne annuelle (F/D)	37
Nombre de places en moyenne annuelle majoré de 20 % ((F/D)*20%) *	45

*

dans la limite agrément DDCS

ID : 069-216901496-20170209-20170209_14-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 13/02/2017